

Corps-école d'officiers canadiens.—Le C.-É.O.C. est chargé de la formation d'élèves-officiers en temps de paix et de guerre; le personnel est soumis aux mêmes obligations de service militaire que celui des autres éléments de l'Armée.

Service des cadets du Canada.—Le Service des cadets est administré par des officiers de l'Armée canadienne servant à un titre comparable à celui des officiers de la Réserve. Ces officiers s'occupent aussi de l'instruction et relèvent d'officiers de l'état-major général de l'Active au quartier général de la région. Les règlements autorisent un effectif total de 50,000* cadets dans tout le Canada. Un total d'environ 490 corps de cadets distincts sont actifs au pays. Le service est entièrement volontaire. L'uniforme est fourni gratuitement aux cadets, qui en outre peuvent faire un séjour tous les ans dans un des camps d'été des cinq régions.

Milice de réserve.—La Milice de réserve fournit des unités pour l'exécution des fonctions de sécurité domestique que la Réserve ne saurait logiquement remplir. L'unité la plus en vue de la Milice est le Corps des "Canadian Rangers", organisé en juin 1947. Son rôle est de fournir des guides aux troupes organisées, de surveiller la côte, d'effectuer des sauvetages dans les régions reculées, d'aider les organismes civils d'application de la loi et de participer à la défense locale en cas d'urgence. L'effectif autorisé est de 5,000. Les conditions de service sont assez semblables à celles de la Réserve, mais l'uniforme n'est pas fourni en temps de paix et des exercices d'entraînement ne sont pas tenus. Les fonctions des guides sont ordinairement les mêmes que celles de leur emploi dans la vie civile.

Viennent s'ajouter à l'Armée canadienne, sans en faire partie intégrante: 1° les associations ou clubs de tir officiellement autorisés; 2° les centres de formation que le ministre peut autoriser de temps à autre.

Formation.—La formation du personnel de l'Active et de la Réserve relève des officiers généraux des cinq régions de commandement, sous la direction de la division appropriée du quartier général de l'Armée.

La formation élémentaire et avancée des recrues ainsi que les cours de perfectionnement pour tous les grades sont donnés dans les écoles de l'Armée. Ces écoles, organisées sur un pied permanent de paix, sont situées aux endroits suivants:

École du Corps royal canadien des blindés, Camp-Borden (Ont.).

École royale canadienne d'artillerie, Camp-Shilo (Man.).

École royale canadienne d'artillerie (D.C.A.), Picton (Ont.).

École royale canadienne d'artillerie (artillerie côtière et D.C.A.), Esquimalt (C.-B.).

École royale canadienne du génie militaire, Chilliwack (C.-B.).

École royale canadienne des transmissions, Barriefield (Ont.).

École royale canadienne de l'infanterie, Camp-Borden (Ont.).

École du corps d'intendance de l'armée royale canadienne, Camp-Borden (Ont.).

École du Service de la santé de l'armée royale canadienne, Camp-Borden (Ont.).

École du Service dentaire de l'armée royale canadienne, Ottawa (Ont.).

École du Service des magasins militaires de l'armée royale canadienne, Montréal (P.Q.).

École du Service technique royal canadien de l'électricité et de la mécanique, Barriefield (Ont.).

École du Corps canadien de la prévôté, Camp-Borden (Ont.).

* Porté à 65,000 vers la mi-mars 1951.